

COMPAGNIE

DES PERMIS

SARL Compagnie des Permis

PROGRAMME DE FORMATION ATTESTATION

125

Pour la conduite d'un véhicule d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ et supérieure ou égale à 50 cm³, le permis de catégorie B peut suffire sous certaines conditions. De plus la puissance doit être inférieure à 11kW (15 ch) pour une motocyclette et à 15 kW pour un tricycle.

Tarifs :

A partir de 215€ TTC

Se renseigner auprès de l'agence concernée pour de plus amples informations

Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante votre formateur va vous guider dans votre progression

Les équipements obligatoires :

un casque homologué,
des gants homologués
un blouson ou d'une veste manches longues
un pantalon ou d'une combinaison
des bottes ou des chaussures montantes

Objectifs pédagogiques :

Voir page 2, 3 et 4

Public concerné :

-Tout public

Prérequis pour l'inscription à la formation

-Avoir le permis B depuis 2 ans.
-Satisfaire aux conditions médicales.

Durée, délai d'accès et modalités :

Administratif : 1 heure en dehors de la formation
Le volume de formation est de 7 heures.
L'accès à formation varie entre 7 et 15 jours.
Maximum 3 élèves par formation

Les Formateurs :

Les formateurs sont tous diplômés d'un BEPECASER mention 2 roues et la visite médicale est à jour

Amplitude horaires :

Du lundi au vendredi 8h-19h
Le samedi 8h-16h
Peut varier selon l'agence concernée.

Validation des acquis :

A l'issue de la formation, délivrance d'une carte permettant de conduire les motocyclettes 125cm³.
La carte 125 doit être accompagnée du permis de conduire B en cas de contrôle.

Thèmes de l'examen théorique Moto

- Dispositions légales en matière de circulation routière : 90 questions
- Le conducteur : 120 questions
- La route : 120 questions
- Les autres usagers de la route : 60 questions
- Réglementation générale et divers : 60 questions
- Éléments mécaniques liés à la sécurité : 60 questions
- Équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules : 60 questions
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement : 30 questions

Modalités d'évaluation

- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.
- ◆ Mise en situation par des manœuvres et de la circulation sur voie publique
- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le moniteur chargé de la formation

Sites de la Formation :

- Compagnie des permis
- 8 rue du Cotin 14500 VIRE-NORMANDIE
- Contact : 02 31 67 91 79 ou compagniedespermisvire@orange.fr
- Agrément n A1419040

- Compagnie des permis
- Avenue des Anglais, ZI du Martray 14730 GIBERVILLE
- Contact : 02 31 74 46 68 ou compagnie.des.permis@orange.fr
- Agrément n° 0501411300

- Compagnie des permis
- Boulevard de la fontaine couverte 14700 FALAISE
- Contact : 02 31 90 03 30 ou compagniedespermisfalaise@orange.fr
- Agrément n A1420020

Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne

ACCUEIL CANDIDAT(S), Présentation du centre et de la formation, de l'administratif : 1 heure

PARTIE THÉORIQUE (Durée : 2 heures, Matériel : Tableau + Moto + Livret)

Présentation : les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage.

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- Vitesse et perception visuelle
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadéquat en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite, les sanctions.

PARTIE PRATIQUE HORS CIRCULATION (Durée : 2 heures, Matériel : Tableau+Moto+Livret)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

Adopter les bons mouvements et positionnements du regard

Adopter les bons mouvements et positionnements du corps

Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices

Explications et travail sur le freinage :

Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée

Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante

Explications sur le transfert des masses

Comment s'arrêter et repartir en courbe

PARTIE PRATIQUE EN CIRCULATION (Durée : 3 heures, Matériel : Tableau+Moto+Livret)

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :
- Freinage et maintien de la stabilité du cyclomoteur.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Recherche des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

Changer de direction :

- Avertir de son intention.
- Se placer; Tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds): gabarit, angles morts
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager l'intersection.

BILAN

Le ressenti de l'élève sur sa prestation dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation. Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes.

Modalités de formation

Moyens pédagogiques et techniques

Les moyens pédagogiques et techniques de l'établissement d'enseignement ont fait l'objet d'un agrément préfectoral.

Pour assurer la formation de l'élève, l'établissement d'enseignement dispose des moyens suivants :

- Une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur et d'un tableau blanc, des tablettes ;
- Des véhicules conformes à la réglementation d'enseignement de la conduite ;
- Des formateurs titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.
- Une BOX ETG/ETM comprenant + de 20 DVD
- 2 pistes MOTOS identiques aux pistes d'examens
- Un livret de suivi individuel ENPC *Disponible en dehors des horaires de formation
- Vidéo YouTube « Vérifications Moto Permis »

L'établissement d'enseignement délivre à l'élève une formation conforme au programme de formation défini par l'autorité administrative qui en contrôle l'application. L'ensemble des compétences à acquérir au cours sa formation est énumérée dans le livret d'apprentissage qui lui est transmis. Toutes les compétences et supports pédagogiques nécessaires sont mis en œuvre afin que l'élève puisse atteindre le niveau de performance requis.

Le déroulement de la formation est communiqué à l'élève, aussi bien pour les cours théoriques que pratiques. Les cours théoriques, les cours pratiques et les examens blancs seront exclusivement conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité correspondant à la catégorie enseignée.

Les séances théoriques sont dispensées dans les locaux de l'établissement d'enseignement. Les séances pratiques sont organisées d'un commun accord entre les deux parties.

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur évalue et tient informé l'élève de sa progression.

Déroulement des séances pratiques

Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des objectifs ;
- 45 à 50 minutes de conduite effective pour la réalisation des objectifs définis ;
- 5 à 10 minutes de bilan et commentaires.

Les commentaires pédagogiques comprennent :

- La validation éventuelle des objectifs ;
- Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage ;
- La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

La durée effective de conduite ne peut excéder deux heures consécutives. L'interruption entre deux séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation

L'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur